

ANNEXE XXV
(*article 87*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 881

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DE LA GRANDE ALLÉE

1. Le projet consiste en des travaux de réaménagement de la Grande Allée entre le cours du Général-De Montcalm et l'avenue des Érables. Ce projet peut également nécessiter l'acquisition d'immeubles ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes, activités, services professionnels et techniques de même que l'embauche de personnel d'appoint.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. Le projet est localisé en divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de l'agglomération.

TOTAL : 2 106 276,68 \$